



VILLE de RODEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 16 novembre 2018 à 17h00

L'an 2018, le vendredi 16 novembre, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 9 novembre 2018, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSÉDRE, Maire de Rodez.

Conseillers présents (21)

Mesdames BEZOMBES Martine, BONHOMME Claudine, BULTEL-HERMENT Monique, CAMPREDON Geneviève, COLIN Laure, COMBELLES Chantal, HER Anne-Christine, TAUSSAT Régine, VIDAL Sarah, Messieurs ANTOINE Gilbert, BARY Christian, CHAUZY Jean-Louis, COMBET Arnaud, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LIEGEOIS Patrick, MAZARS Michel, ROUQUAYROL Guy, SANCHEZ Aymeric, TEYSSÉDRE Christian

Conseillers excusés et représentés (11)

Mme AUGUY-PÉRIE Nathalie a donné pouvoir à Mme TAUSSAT Régine.
Mme ALBAGNAC Claude a donné pouvoir à M. COMBET Arnaud.
M. BESSIERE Pierre a donné pouvoir à M. FOURNIE Francis.
M. BORIES Serge a donné pouvoir à Mme BEZOMBES Martine.
Mme CARLIN Marie-Claude a donné pouvoir à M. ROUQUAYROL Guy.
M. COSSON Jean-Michel a donné pouvoir à M. ANTOINE Gilbert.
Mme CRANSAC Jacqueline a donné pouvoir à M. MAZARS Michel.
Mme LABADENS Lucie a donné pouvoir à Mme BULTEL-HERMENT Monique.
M. LEBRUN Matthieu a donné pouvoir à Mme BONHOMME Claudine.
Mme MONESTIER-CHARRIE Anne- Sophie a donné pouvoir à M. DONORE Joseph.
Mme PUECH Madeleine a donné pouvoir à M. LIEGEOIS Patrick.

Conseillers absents et non représentés (3)

Mme ANTOINE Odette.
M. CENSI Yves.
Mme LAUR Maïté.



Mme COLIN Laure a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Membres en exercice	35
Nombre de Membres présents	21
Nombre de membres excusés représentés	11
Nombre de membres excusés non représentés	3
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes Pour	29
Votes Contre	3
Abstention	0



DELIBERATION N° 18-194
SERVICE MUNICIPAL DE L'EAU
Tarifs 2019

1) Part fixe (abonnement selon le diamètre du compteur)

Pas d'augmentation des tarifs de la part fixe depuis 2008.

Diamètre du compteur	Tarifs (en euros H.T.)
<i>Locaux à usage principal d'habitation</i>	
15 mm	38,50 € H. T.
<i>Autre usage</i>	
15 mm	38,50 € H.T.
20 mm	84,40 € H.T.
25 et 30 mm	108,70 € H.T.
40 mm	150,90 € H.T.
60 et 65 mm	223,60 € H.T.
80 mm	256,40 € H.T.
100 mm	318,50 € H.T.
150 mm	509,60 € H.T.

2) Part variable

Le tarif de la part variable du prix de l'eau est fixé à 0,850 € HT/m³ soit une augmentation de 1 % par rapport au tarif 2018. Cette augmentation permettra notamment de maintenir la capacité d'autofinancement du renouvellement des canalisations les plus vétustes et minimiser ainsi les pertes d'eau en ligne.

3) Redevances Agence de l'Eau

Le taux de la redevance Pollution Domestique, fixé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, est de 0,33 € H.T./m³.
Le tarif de la redevance Prélèvement sur la ressource en eau est fixé à 0,073 € H.T./m³.

4) Frais d'ouverture de contrat d'abonnement de fourniture en eau

Tarif forfaitaire : 10,72 € H.T.

Prestations de travaux pour le compte de tiers

Tous les prix sont exprimés en euros Hors Taxes.
Augmentation de 2 % des tarifs de 2018.

1) Création d'un branchement nouveau

Diamètre de la prise en charge	Ø 20 (Pe Ø 32)	Ø 27 (Pe Ø 40)	Ø 40 (Pe Ø 50)
Prix € H. T.	459,51 € H.T	534,69 € H.T	762,25 € H.T

Les prix comprennent la fourniture et pose de : la prise en charge, la vanne d'arrêt, le regard d'accès à la vanne, la plaque tabernacle, le tube allonge, la bouche à clef et 1 ml de Polyéthylène.

Les terrassements, la niche de comptage et la pose du compteur ne sont pas compris.

Ajouter les tarifs suivant par mètre linéaire supplémentaire dans la limite de 100 ml.

Diamètre de la prise en charge	Ø 20 (Pe Ø 32)	Ø 27 (Pe Ø 40)	Ø 40 (Pe Ø 50)
Prix € H. T.	2,46 € H.T	3,22 € H.T	6,16€ H.T

Les branchements dont le diamètre de la prise en charge est supérieur à 40 mm feront l'objet d'une étude tarifaire spécifique.

2) Installation d'un nouveau compteur (intérieur ou dans niche)

Diamètre de la prise en charge	Ø 20 (Pe Ø 32)	Ø 27 (Pe Ø 40)	Ø 40 (Pe Ø 50)
Prix € H. T.	114,49 € H.T	183.88 € H.T	278,36 € H.T

Les prix comprennent la fourniture et la pose du dispositif de fixation du compteur, les pièces de liaison (dont robinet d'arrêt et clapet antipollution, joints) ainsi que la pose du compteur jusqu'au calibre 40 mm.
Les terrassements et la niche ne sont pas compris.

3) Fourniture et pose d'une niche de comptage

Niche Standard	200.67 € H.T.
Niche composite tampon plastique 3,5 t	206,29 € H.T.
Niche composite tampon plastique 12,5 t	272,93 € H.T.
Niche Abritec cadre et tampon fonte 3.5 t	233.96 € H.T.
Niche Abritec cadre et tampon fonte 12.5 t	248.96 € H.T.

Les prix comprennent la fourniture et la pose de la niche de comptage.
Les terrassements et les remblaiements ne sont pas compris.

4) Pose d'un compteur sur un dispositif existant, sans modification de plomberie (compteur d'individualisation, compteur pour chantier, compteur détérioré par le gel ou suite à un choc)

Tarif forfaitaire : 35,98 € H.T.

Les renouvellements de compteur programmés par le Service Municipal de l'Eau sont gratuits.

Les compteurs d'individualisation seront posés uniquement si les robinets avant compteurs (fournis éventuellement par le service selon les tarifs en vigueur fixés par le marché de fourniture des pièces de l'eau) sont conformes aux préconisations du service figurant au devis.

5) Fermeture d'un branchement d'eau

Tarif forfaitaire : 35,98 € H.T.

Ce prix comprend la fermeture de la bouche à clef et la dépose du compteur

6) Main d'œuvre

Taux horaire : 35,98 € H.T.

Toutes prestations autres que celles figurant dans cette grille tarifaire feront l'objet d'une étude spécifique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Affaires Techniques - Investissements, le Conseil municipal 29 voix pour et 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) approuve les tarifs 2019 du service de l'eau.

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes - Environnement - réseau humide 881

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30/11/2018
Transmise en Préfecture le 30/11/2018

Délais et voies de recours

En application des articles R 421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative :

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire soit à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département. »

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Service municipal de l'eau - Tarif 2019

.....

Date de décision: 16/11/2018

Date de réception de l'accusé 30/11/2018

de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2018194

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20181116-DEL2018194-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .1

Domaines de competences par themes

Environnement

réseau humide (eau, assainissement)

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : DEL2018194 Service municipal de l'eau Tarifs 2019.pdf (99_DE-012-211202023-20181116-DEL2018194-DE-1-1_1.pdf)